



## INFORMATIONS COMMUNALES :

Lundi 17 Mars 2014

N°  
12/14

### ÉLECTIONS MUNICIPALES :

• Vous devez impérativement vous munir d'une pièce prouvant votre identité pour voter (carte nationale d'identité, permis, passeport,...) conformément à la législation en vigueur.

En cas de non présentation de cette pièce, les assesseurs sont obligés d'identifier le votant et de porter au procès-verbal des élections ce manque de présentation de pièce d'identité.

• Les bulletins des candidats seront sur la table de vote en quantité égale au nombre d'inscrits sur la liste électorale.

• Sur les bulletins, vous pouvez rayer les noms présents, mais si vous en ajoutez un nouveau, il ne pourra être pris en compte.

• Les bulletins injurieux ou identifiables sont annulés.

Le vote est une expression populaire, ne négligeons pas notre patrimoine démocratique.

---

### CARTES DE PÊCHE :

Les cartes de pêche sont disponibles en Mairie dès maintenant.

Le prix de la carte est fixé à :

- 10 € pour les adultes et enfants de plus de 16 ans
- 5 € pour les enfants de moins de 16 ans pêchant avec une ligne simple.
- 10 € pour les enfants entre 12 et 16 ans pêchant avec un lancer.

Pour plus de renseignements, le règlement est disponible en Mairie.

---

### OBJET TROUVÉ :

Des lunettes de vue ont été trouvées Rue Basse.

Elles sont disponibles en Mairie aux heures d'ouverture.